

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE FONDATION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI (CI-APRÈS « FONDATION » OU « LE FONDS »), TENUE SIMULTANÉMENT EN PERSONNE ET EN LIGNE LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022, À 9 H 30.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

À 9 h 30, la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville, déclare ouverte la vingt-septième assemblée générale annuelle de Fondation, qui se tiendra simultanément en personne et en ligne. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée à tous les actionnaires et invités.

Elle fait la présentation des personnes qui prennent place auprès d'elle à la table d'honneur soit Geneviève Morin, présidente-directrice générale et membre du CA, Patrick Cabana, vice-président et chef de la direction financière et Félicia Amilcar, vice-présidente, Gouvernance et gestion des risques et secrétaire de Fondation.

Caroline Senneville préside l'assemblée alors que Félicia Amilcar agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée présente les autres membres du conseil d'administration présents dans la salle. Elle souligne également la présence de M. Léopold Beaulieu, fondateur de Fondation.

Elle indique qu'il est possible d'assister cette année à l'assemblée par webdiffusion et en personne. Afin de remercier les personnes qui se sont déplacées et pour célébrer le fait de pouvoir de nouveau se réunir, les personnes présentes pourront repartir avec quelques produits du terroir provenant de deux entreprises du portefeuille de Fondation, la Ferme Tournevent et Morille Québec, avec, en plus, un pot de miel provenant de ses ruches.

Elle signale l'engagement de Fondation de faire de l'ensemble des événements qu'elle organise des événements écoresponsables. Elle confirme que Fondation a atteint le niveau 3 de la norme du Bureau de normalisation du Québec en gestion responsable d'événements pour l'organisation de la présente assemblée. Cet événement est classifié par le RQFE et son Conseil québécois des événements écoresponsables.

La présidente de l'assemblée avise les participants des procédures d'assemblée qui seront suivies compte tenu du format en personne et en ligne. Elle explique également les procédures pour poser des questions qui seront soumises au point 10 de l'ordre du jour, en ligne, de vive voix ou au micro. Elle précise qu'un vote formel sera requis pour les points 5, 7 et 8 et explique le fonctionnement des manettes pour les personnes en présence physique et comment voter à l'écran pour celles assistant en ligne. Un test d'une durée de 90 secondes de la plateforme de vote en ligne est effectué pour permettre aux actionnaires et aux mandataires de s'y familiariser.

La secrétaire de l'assemblée informe l'assemblée que les inscriptions démontrent que 208 personnes ayant droit de vote participent à l'assemblée et que l'ensemble de ces personnes détiennent un total 444 746 droits de vote.

Les personnes présentes formant quorum, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée dûment constituée.

2. Lecture de l'avis de convocation

La secrétaire de l'assemblée fait lecture de l'avis de convocation transmis par voie électronique ou par courrier dans les délais requis, à tous les porteurs de titres inscrits aux livres au 25 juillet 2022. L'attestation de cet envoi est jointe au présent procès-verbal.

Elle ajoute que toutes les personnes qui détiennent au moins une action entière de catégorie A inscrite aux livres de Fondation à la clôture des affaires le 2 septembre 2022 sont habilitées à exercer leur droit de vote à la présente assemblée ou à mandater une personne pour exercer leur droit de vote en utilisant le formulaire de procuration expédié avec la convocation à cette assemblée, selon les modalités décrites dans l'avis de convocation.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires

La présidente de l'assemblée précise que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 18 septembre 2021 a été rendu disponible pour consultation sur la plateforme Web de l'assemblée et explique comment y accéder.

S'il devait y avoir des corrections de fond au procès-verbal, elle invite les participants en ligne à utiliser la boîte « Poser une question ». Quant aux corrections de forme, elles seront intégrées au procès-verbal si elles s'avèrent pertinentes.

La secrétaire de l'assemblée confirme qu'aucune correction de fond n'est demandée.

La présidente de l'assemblée indique que pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les propositions et appuis se feront par alternance entre les actionnaires et les mandataires qui assistent à l'assemblée en personne et ceux qui y assistent en ligne en commençant par ceux en personne.

Il est proposé par Léopold Beaulieu, appuyé par Michel Tétreault et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 18 septembre 2021, tel que rédigé.

4. Présentation du rapport annuel et de développement durable pour l'exercice se terminant le 31 mai 2022 (première partie)

4.1 Rapport de la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville

M^{me} Caroline Senneville présente son rapport pour l'exercice se terminant le 31 mai 2022 et en souligne les faits saillants.

Elle rappelle que, depuis plus de 25 ans, Fondation investit dans des projets ayant des impacts positifs sur l'économie québécoise, sur son tissu social et sur l'environnement. Tout ça en offrant le meilleur bas de laine possible aux travailleuses et travailleurs du Québec. Une mission à laquelle elle adhère profondément depuis sa nomination à la présidence du conseil d'administration l'an dernier.

Malgré une année où la majorité des marchés financiers sont en baisse, le portefeuille d'investissements en capital de développement de Fondation fait bonne figure. Et en franchissant la barre des 200 000 actionnaires, on constate que c'est tout le mouvement de la transformation positive qui grandit. Un mouvement auquel les entreprises qui proposent à leurs employés un REER à Fondation participent, car cela donne encore plus de valeur à toutes les catégories d'emploi. Particulièrement en cette période de pénurie de main-d'œuvre où les travailleuses et travailleurs recherchent un poste qui a du sens au sein d'entreprises qui contribuent aux solutions et non aux problèmes.

Elle décrit quelques-unes de ces entreprises qui font partie du portefeuille de Fondation qui se démarquent en innovant et en faisant évoluer leurs pratiques dans l'intérêt commun.

Elle mentionne que Geneviève Morin et Patrick Cabana aborderont plus en détails les différents aspects de opérations et des résultats de Fondation. Elle ajoute qu'elle s'entretiendra également avec Claire Bisson, chef adjoint de l'investissement à Fondation, Investissement d'impact pour compléter ce tour d'horizon de l'année et la présentation du rapport annuel et de développement durable qui, pour la première fois, fusionne les dimensions financières et extrafinancières en un seul document.

En ce qui a trait aux activités du conseil d'administration, elle met en relief la diversité d'expertises des femmes et des hommes qui le composent. L'arrivée d'Isabelle Monette l'an dernier est une addition qui place le CA de Fondation en zone paritaire, une première dans son histoire, et une source de fierté pour tout le conseil d'administration.

Elle salue l'engagement de son prédécesseur, Jacques Létourneau, qui a fait un excellent travail à la présidence de 2012 à 2021. Elle souligne l'apport de Thierry C. Pauchant membre du CA durant 6 ans et de Michel Tremblay et Michel Tétreault, qui quittent le CA cette année et qui auront siégé pendant respectivement 16 et 12 ans. Ils ont tous apporté une grande contribution aux débats et aux orientations de Fondation et elle les en remercie.

Elle remercie également pour leur contribution, Bernard Lauzon, qui siégeait au comité d'évaluation, et Annie Derome qui était membre du comité de l'investissement.

Le conseil d'administration est constitué de femmes et d'hommes issus de domaines en lien avec les activités, la mission et le positionnement du Fonds en tant qu'institution socialement responsable vouée au développement économique du Québec.

Les administrateurs sont choisis, entre autres, pour leurs compétences dans le financement d'entreprises, pour leurs connaissances et leur expérience du monde des affaires, des milieux coopératifs et communautaires ainsi que de l'administration publique, en concordance avec le profil global souhaité au sein du conseil d'administration.

En plus de ce qui précède, elle souligne le départ de Clément Guimond qui a agi comme vice-président du conseil d'administration depuis les tout débuts de Fondation en janvier 1996 et qui l'a quitté cette année après 26 ans. Elle mentionne que M. Guimond fait partie des fondateurs de Fondation et qu'il a droit à toute notre gratitude. Une vidéo legs en hommage à M. Guimond est ensuite présentée.

Au terme de la présentation, la secrétaire de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires et mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne pour recevoir le rapport de la présidente du conseil d'administration, tel que présenté.

Il est proposé par Carlina Campos, appuyé par Mathieu Lafontaine et résolu :

De recevoir le rapport de la présidente du conseil d'administration, tel que présenté.

4.2 Rapport de la présidente-directrice générale, Geneviève Morin

La présidente-directrice générale, M^{me} Geneviève Morin, remercie la présidente de l'assemblée pour le tour d'horizon.

Elle fait remarquer qu'à titre de présidente-directrice générale, c'est sa première assemblée générale en présence et que c'est pour elle un grand plaisir car les personnes c'est très important.

Fondaction, ce sont d'abord des centaines de milliers de personnes qui mettent en commun leur épargne. Ensemble, nous avons accumulé 3,1 milliards de dollars au 31 mai 2022 et le nombre d'actionnaires et le montant total accumulé continuent de croître à chaque jour.

Cette épargne, chacun la met de côté pour améliorer ses propres conditions de vie à la retraite. Mais en choisissant Fondaction pour investir cette épargne, chacun choisit aussi de contribuer à améliorer le monde dans lequel il va prendre cette retraite. Chacun participe à un projet, celui de la transformation positive, pour une économie plus équitable, inclusive, verte et performante. Elle poursuit en disant qu'il faut commencer par voir qui sont les actionnaires de Fondaction, parce que c'est quand on comprend d'où on vient, qui sont nos actionnaires et comment on lève du capital qu'on comprend mieux pourquoi on fait ce qu'on fait chez Fondaction.

Elle rappelle que Fondaction a été créée à l'initiative de la CSN et s'appuie sur un réseau de militants engagés, les responsables Fondaction (« RF »), présents dans toutes les régions du Québec.

Les RF sensibilisent leurs collègues à l'importance d'épargner pour la retraite et font la promotion de Fondaction et du projet de transformation positive dans leurs milieux de travail. C'est une contribution essentielle quand on comprend les enjeux liés à la retraite, notamment :

- Les régimes de retraite à prestations déterminées sont de plus en plus rares et lorsqu'ils existent, ils n'offrent que très exceptionnellement une protection suffisante contre l'inflation.
- Le marché du travail change et de moins en moins de personnes travaillent 25 ans pour le même employeur.

L'épargne personnelle joue donc un rôle de plus en plus important et les RF en sont bien conscients. Elle les en remercie.

Lorsque ces enjeux sont bien communiqués et qu'on épargne en conséquence, cela donne lieu à de belles histoires. Quelques-unes sont relatées par des RF dans des extraits vidéo qui sont présentés.

M^{me} Morin poursuit en mentionnant que grâce au travail des RF et des salariés, Fondaction est maintenant accessible par retenue sur le salaire dans environ 2 000 établissements.

Pour les travailleurs autonomes ou ceux qui n'ont pas accès à la retenue sur le salaire, il est également possible de souscrire par versements préautorisés périodiques, une option de plus en plus populaire.

Ces deux formes d'épargne systématique sont encore plus intéressantes maintenant qu'elles sont accessibles en libre-service par le biais du site Web de Fondaction, où chacun peut modifier le montant, cesser ou démarrer une épargne périodique par virements ou par retenue sur le salaire.

Plus de 70 % des personnes qui épargnent avec Fondaction le font par le biais de versements périodiques.

Elle insiste sur le fait qu'à Fondaction, il n'y a pas de montant trop petit. Près de 40 % des personnes qui ont souscrit l'an dernier ont investi moins de 2 000 \$.

L'important c'est de commencer le plus tôt possible. 48 % des 35 000 nouveaux actionnaires des deux derniers exercices ont moins de 45 ans.

Mais la retraite n'est pas le seul projet de vie pour lequel des personnes retirent les sommes accumulées. Sur la même période, plus de 5 000 personnes ont retiré 55 millions de dollars pour l'achat d'une première maison, le retour aux études ou le démarrage d'une entreprise.

Elle poursuit en introduisant le rapport annuel et de développement durable et réitère que cette année Fondation publie dans un même document son rapport de développement durable et son rapport annuel, ses résultats financiers et extrafinanciers. Ce choix est en cohérence avec la conviction de Fondation que ces éléments sont intimement liés.

Le rapport compte plus de 90 pages, M^{me} Morin mentionne qu'elle ne fera qu'un tour d'horizon de différentes sections en commençant par les résultats extrafinanciers mais qu'elle espère que ceci saura encourager les actionnaires à en prendre connaissance.

C'est parce que les actionnaires ont des projets d'avenir pour leur épargne économisée petit à petit que Fondation investit dans l'économie de demain, dans les entreprises qui seront les meilleures dans 5, 10, 15, 20 ans d'ici. Changements climatiques, inégalités, exclusions, injustices... les choses doivent absolument changer.

Elle affirme qu'à Fondation, nous sommes convaincus que l'économie doit se transformer et qu'elle va se transformer, pour devenir plus équitable, plus inclusive, plus verte et plus performante. Nous croyons à une finance transformatrice et nous investissons dans les entreprises, fonds et projets qui contribuent à cette transformation parce que ce sont elles qui seront les championnes de demain.

Fondation demande annuellement à l'IREC (Institut de Recherche en Économie contemporaine) de calculer ses retombées économiques. Pour 2021-2022, l'IREC a calculé que l'impact de Fondation sur l'emploi a encore une fois été très important, les investissements de Fondation ayant contribué à maintenir ou créer plus de 46 000 emplois.

Elle continue en déclarant que les crédits d'impôt offerts aux actionnaires, qui aident à rendre l'épargne plus accessible, sont rentables pour les gouvernements puisque les retombées fiscales générées cette année par les activités de Fondation ont été de 1,55 \$ par dollar de crédit consenti pour le gouvernement du Canada, et 4,31 \$ par dollar de crédit pour le gouvernement du Québec.

Elle ajoute que du point de vue des émissions de carbone, l'action de Fondation est double.

D'un côté, Fondation a adopté différentes mesures pour limiter les émissions de carbone du portefeuille, dont la plus importante est certainement la décision de ne détenir aucun titre d'entreprise détenant des énergies fossiles, ni dans son portefeuille d'investissements dans les entreprises québécoises, ni dans son portefeuille de placements sur les marchés financiers. Grâce aux différentes mesures, les gaz à effet de serre émis par millions de dollars de son portefeuille sont 2,5 fois plus bas que son indice de référence.

D'autre part, dans son portefeuille d'investissements dans les entreprises québécoises, Fondation finance des entreprises dont les activités permettent d'éviter l'émission de GES. Elle cite comme exemples, le fonds Inlandsis, créé à l'initiative de Fondation, qui finance des projets générateurs de crédits carbone sur les marchés réglementés et la SOFIAC, également initiée par Fondation, qui finance des projets d'efficacité énergétique. L'ensemble des projets ainsi financés par Fondation ont permis d'éviter l'an dernier plus de 1,4 millions de tonnes de GES, soit l'équivalent de retirer 370 000 voitures de la circulation.

Comme entreprise, Fondation a adopté des pratiques pour agir de manière conséquente en vue de minimiser l'empreinte environnementale de ses activités internes et promouvoir des modes de consommation plus responsables. Ces pratiques et initiatives sont détaillées dans le rapport.

Elle souligne que Fondation aussi se transforme. En 2020-2021, Fondation a adopté une vision 2025 à l'issue d'un exercice de planification stratégique auquel ont participé plus de 70 employés et qui a inclus des consultations auprès de nos partenaires et parties prenantes.

C'est au cours du dernier exercice que Fondation a entamé sa propre transformation pour concrétiser cette vision, qui vise à démontrer et amplifier ses impacts et qui place l'équipe au cœur de son action.

M^{me} Morin remercie les salariés pour leur engagement et leur mobilisation. Transformation numérique, évolution culturelle, recherche d'efficacité accrue : il y a beaucoup de changements chez Fondation. Elle les remercie également de mettre leur expertise et tout leur cœur à bâtir à chaque jour le Fonds de la transformation positive.

En terminant, elle remercie les membres du conseil pour leur contribution et leur confiance. Elle adresse un merci particulier à Jacques Létourneau qui a présidé le conseil jusqu'en novembre et accepté ensuite de continuer à y siéger ainsi qu'à Caroline Senneville, la présidente du conseil d'administration, qui a rapidement fait sa marque et démontre un engagement profond envers le projet de transformation positive.

4.3 Situation financière et résultats d'exploitation au 31 mai 2021

La présidente de l'assemblée invite Patrick Cabana, vice-président et chef de la direction financière de Fondation, à présenter la situation financière et les résultats d'exploitation au 31 mai 2022.

M. Cabana présente des extraits du rapport de gestion et des états financiers audités au 31 mai 2022 qui se trouvent dans le rapport annuel et de développement durable. Il fait part de la performance financière de l'exercice qui a été inévitablement affectée par les marchés financiers en forte période baissière.

Le rendement généré à l'actionnaire pour l'exercice terminé le 31 mai 2022 a atteint -2,8 % (-8,7 % au deuxième semestre), contrastant avec le 22,7 % généré au cours de l'exercice précédent qui avait atteint un sommet historique.

Il constate qu'une portion importante des portefeuilles de Fondation étant cotés en bourse, il n'est pas du tout surprenant, qu'en période de forte volatilité des marchés financiers ou de conjoncture fortement défavorable, telle qu'observée au cours de la dernière année, de voir fluctuer les résultats générés d'une année à l'autre.

Il souligne d'ores et déjà cependant que le portefeuille de Fondation en titres privés et dans des fonds partenaires et spécialisés a très bien performé, générant ainsi une meilleure résilience du portefeuille global pour faire face à la tempête qui sévissait et qui sévit toujours sur les marchés financiers.

Au terme de la présentation, la présidente de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires et mandataires qui assistent à l'assemblée en personne pour recevoir le rapport de gestion, les états financiers audités et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2022, tels que présentés.

Il est proposé par Jacques Létourneau, appuyé par Daniel Leduc et résolu :

De recevoir le rapport de gestion, les états financiers audités et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2022, tels que présentés.

5. Nomination de l'auditeur indépendant et autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération

La présidente de l'assemblée demande que l'on procède à la nomination de l'auditeur indépendant, et informe l'assemblée que le conseil d'administration recommande la nomination de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à ce titre pour la prochaine année. Elle demande aussi l'autorisation pour le conseil d'administration d'établir sa rémunération.

Elle indique que cette résolution fera l'objet d'un scrutin secret et nomme, à titre de scrutateur, la Compagnie Trust TSX.

Elle mentionne que les actionnaires et les mandataires pourront voter dès que la période de vote sera officiellement ouverte. L'actionnaire ou le mandataire devra voter en sélectionnant son choix entre « Pour », « Contre » ou « S'abstenir ».

Au terme de la présentation, la présidente de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires et mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne pour procéder à la nomination de l'auditeur indépendant et l'autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération.

Il est proposé par Dave Lessard, appuyé par Annick Desormeaux et résolu :

De nommer la firme Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeur indépendant de Fondation, ce mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle, et d'autoriser le conseil d'administration à établir sa rémunération.

À la suite de cette lecture, la présidente de l'assemblée déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote.

Elle indique qu'afin de conserver un rythme régulier dans le déroulement de l'assemblée, les résultats des scrutins secrets des points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour ne seront divulgués qu'après le point 9.

6. Élections aux postes n^{os} 9 et 10 au conseil d'administration

La présidente de l'assemblée fait état que les mandats au conseil d'administration de MM. Michel Tremblay et Michel Tétreault, respectivement aux postes n^{os} 9 et 10 prennent fin à la présente assemblée. Une personne doit donc être élue parmi les actionnaires à chacun de ces postes pour un mandat de deux ans. Les personnes dont les mandats sont terminés sont rééligibles mais elle confirme que MM. Tremblay et Tétreault ont fait part qu'ils ne désiraient pas renouveler leur mandat.

Elle rappelle que les actionnaires ont reçu l'information pertinente concernant le processus de mise en candidature sur le site Web de Fondation. Une mention à cet effet était présente dans l'avis de convocation transmis. Ensuite, la présidente de l'assemblée, agissant également à titre de présidente d'élection, informe les membres sur le contenu des rapports reçus de la secrétaire (personne désignée pour confirmer l'admissibilité des candidatures), pour chacun des postes.

Pour le poste n° 9

Pour le poste n° 9, une seule candidature admissible a été reçue avant la date limite prévue, soit le 26 août 2022; il s'agit de la candidature de M. François Proulx-Duperré.

Conformément à la procédure qui a été établie pour la tenue de l'assemblée en personne et en ligne, le profil de M. Proulx-Duperré a été rendu disponible aux actionnaires sur la page d'accueil de la plateforme virtuelle ainsi que sur le site Web de Fondation.

Comme il n'y a qu'une seule candidature admissible, la présidente de l'assemblée déclare M. Proulx-Duperré élu au poste n°9 et elle le félicite pour son élection.

Pour le poste n° 10

Pour le poste n° 10, une seule candidature admissible a été reçue avant la date limite prévue, soit le 26 août 2022; il s'agit de la candidature de M. Daniel Baril.

Conformément à la procédure qui a été établie pour la tenue de l'assemblée en personne et en ligne, le profil de M. Baril a été rendu disponible aux actionnaires sur la page d'accueil de la plateforme virtuelle ainsi que sur le site Web de Fondation.

Comme il n'y a qu'une seule candidature admissible, la présidente de l'assemblée déclare M. Baril élu au poste n°10 et elle le félicite pour son élection.

7. Approbation du Règlement n° 8 modifiant les règlements généraux

La présidente de l'assemblée invite la secrétaire de l'assemblée à présenter le Règlement n° 8 et à expliquer les motifs qui ont mené le conseil d'administration à proposer cette modification aux règlements généraux.

La secrétaire de l'assemblée explique que le Règlement n° 8 modifie l'article 24 des règlements généraux et vise principalement à donner au conseil d'administration de Fondation le pouvoir d'hypothéquer les biens meubles ou immeubles de Fondation, au besoin. Elle confirme que le conseil d'administration s'est dit en plein accord avec cette modification.

À la suite de cette présentation, la présidente de l'assemblée demande aux actionnaires et aux mandataires qui assistent à l'assemblée en personne une proposition et un appui pour approuver le Règlement n° 8 modifiant les règlements généraux.

Il est proposé par Yvan Fecteau, appuyé par Véronique De Sève et résolu :

Que le règlement n° 8, adopté par le conseil d'administration, soit approuvé par la présente assemblée, tel que soumis dans l'avis de convocation.

Avant de procéder au vote, la présidente de l'assemblée précise que le règlement doit être approuvé aux deux-tiers (2/3) des voix à l'assemblée puis déclare l'ouverture de la période de vote. (Article 77 de la *Loi sur les compagnies*)

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote.

8. Ratification du Règlement n° 9 modifiant les règlements généraux

La présidente de l'assemblée invite la secrétaire de l'assemblée à présenter le Règlement n° 9 et à expliquer les motifs qui ont mené le conseil d'administration à proposer cette modification aux règlements généraux.

La secrétaire de l'assemblée explique que le règlement n° 9 apporte des modifications à des articles des règlements généraux visant les modalités de tenue d'assemblées d'actionnaires en personne ou en en ligne. Elle confirme que le conseil d'administration s'est dit en plein accord avec ces modifications qui touchent les articles suivants des règlements généraux de Fondation :

- Article 2 : Assemblée générale annuelle
- Article 3 : Assemblée générale spéciale
- Article 4 : Avis de convocation
- Article 6 : Quorum et participation par moyen de communication
- Article 8 : Vote
- Article 13 : Destitution des membres du conseil d'administration

À la suite de cette présentation, la présidente de l'assemblée demande aux actionnaires et aux mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne une proposition et un appui pour ratifier le Règlement n° 9 modifiant les règlements généraux.

Il est proposé par Robert Gariépy, appuyé par Annick Desormeaux et résolu :

Que le règlement n° 9, adopté par le conseil d'administration, soit ratifié par la présente assemblée, tel que soumis dans l'avis de convocation.

Avant de procéder au vote, la présidente de l'assemblée précise que le règlement doit être ratifié à la majorité des voix à l'assemblée puis elle déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote.

9. Rapport annuel et de développement durable (deuxième partie)

La présidente de l'assemblée redonne la parole à la présidente-directrice générale afin qu'elle poursuive sa présentation du rapport annuel et de développement durable 2020-2022.

Afin de dépeindre comment les investissements réalisés dans les entreprises québécoises contribuent à un Québec plus équitable, plus inclusif, plus vert et plus performant, M^{me} Morin décrit quelques-unes des entreprises dans lesquelles Fondation a investi et constate les répercussions positives que cela amène dans la société.

Elle poursuit en affirmant que la thèse d'investissement de Fondation est que l'économie doit se transformer pour répondre aux besoins des personnes en respectant les limites de la planète et, pour que ceci devienne possible, il faut que la finance change. Fondation contribue à changer la finance par ses intentions, ses innovations, ses pratiques, ses investissements et, bien entendu, ses résultats.

Elle indique que, par le dialogue, Fondation travaille également à renforcer les ponts entre le vrai monde, l'économie réelle et le secteur financier pour une mobilisation plus engagée, rapide et efficace vers ce changement.

C'est aussi en échangeant avec ses parties prenantes, avec des experts du climat et des intervenants du monde de l'économie sociale et solidaire, de la finance et du monde des affaires, que Fondation approfondit sa conscience et sa connaissance des enjeux afin de mobiliser son capital de manière innovante pour y répondre.

C'est en prenant activement part aux débats de société qui concernent son expertise et ses champs d'intervention que Fondation contribue pleinement à ce changement. Elle fait part des différentes activités auxquelles Fondation a participé pour la réalisation de ses objectifs.

Avec la venue de la COP 15 à Montréal, on entend parler davantage de l'enjeu de la biodiversité et des solutions basées sur la nature.

Elle annonce que Fondation a été la première institution financière québécoise à signer le « Finance for Biodiversity Pledge », un engagement signé mondialement par une centaine d'investisseurs qui se donnent l'objectif d'inciter à l'action dans le but d'inverser la tendance de la destruction de la nature au cours de la présente décennie.

Au cours du dernier exercice, Fondation a mis sur pied un projet de recherche ayant pour objectif d'outiller les investisseurs québécois dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs décisions en partenariat avec SNAP Québec et le Centre de la science de la biodiversité du Québec.

Elle souligne l'importance des indicateurs. Quand il est question de changements climatiques, on parle des GES émis ou évités. Les GES sont une mesure universelle : sauver une tonne de CO₂ à Montréal, à Paris ou à Tokyo a le même effet sur la planète. Quand il est question de biodiversité, les indicateurs sont moins développés mais surtout ils ont une dimension locale très importante et doivent donc être réfléchis à une échelle plus locale ou nationale.

C'est pourquoi, explique-t-elle, Fondation a organisé, toujours avec ses partenaires SNAP Québec et le Centre de la science de la biodiversité du Québec, avec l'appui du Secrétariat de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique, une journée de réflexion intitulée « Des indicateurs de biodiversité pour le Québec ».

Cette journée, qui s'est tenue à la Biosphère, a permis à des membres d'organismes de conservation, des chercheurs académiques, des fonctionnaires et des acteurs financiers québécois provenant d'une trentaine d'institutions financières différentes de mettre à jour leurs connaissances et de développer ensemble des pistes de réflexion qui alimenteront le projet de recherche déjà amorcé.

Une vidéo de M^{me} Elizabeth Mrema, chef de secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui souligne l'importance de ce type de rencontre est présentée.

Par la suite, M^{me} Morin mentionne que Fondation est membre du GIIN, le regroupement international des investisseurs d'impact. Fondation copilote le groupe de travail du GIIN sur la lutte contre les changements climatiques et a organisé une rencontre regroupant les principaux acteurs de l'écosystème de l'investissement d'impact au Canada dans un esprit de collaboration, de partage des meilleures pratiques et de mobilisation pour le changement.

Fondation a été le premier investisseur institutionnel à se doter d'un groupe d'investissement d'impact. Le rapport intégré présente les thèmes privilégiés par l'équipe d'impact et montre bien que la pratique d'investisseur d'impact est une spécialisation qui exige une rigueur particulière. Elle invite Claire Bisson, chef adjointe à l'investissement responsable de l'équipe d'investissement d'impact à rejoindre la présidente du conseil, Caroline Senneville, pour une discussion qui permettra de préciser la différence entre l'impact des investissements et l'investissement d'impact.

À ce moment, une vidéo sur l'investissement d'impact représentant un portefeuille d'investissements cohérent avec la mission de Fondation comprenant quatre thématiques d'impact est présentée.

Claire Bisson répond ensuite aux questions de Caroline Senneville sur l'investissement d'impact.

Une vidéo sur la peinture Boomerang de Laurentide Environnement est présentée comme exemple pour constater l'investissement d'impact.

La présidente de l'assemblée remercie Claire Bisson.

Au terme de la présentation de la deuxième partie du rapport de la présidente-directrice générale, la présidente d'assemblée demande aux actionnaires et aux mandataires qui assistent à l'assemblée en personne une proposition et un appui pour recevoir le rapport annuel et de développement durable 2022, tel que présenté.

Il est proposé par Yannick Beaulieu, appuyé par Jacques Tellier et résolu :

De recevoir le rapport annuel et de développement durable 2022, tel que présenté

9.1 Annonce des résultats des votes

Suite du point 5 - Nomination de l'auditeur indépendant et autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération

La présidente de l'assemblée invite la Compagnie Trust TSX, responsable du scrutin, à lui communiquer le résultat du vote pour la nomination de l'auditeur indépendant.

La présidente de l'assemblée annonce que la proposition est adoptée.

Suite du point 7. – Approbation du Règlement no 8 modifiant les règlements généraux

La présidente de l'assemblée invite la Compagnie Trust TSX, responsable du scrutin, à lui communiquer le résultat du vote pour l'approbation du Règlement n° 8 modifiant les règlements généraux.

La présidente de l'assemblée annonce que la proposition est adoptée et que le règlement n° 8 est approuvé par au moins deux-tiers (2/3) des voix par la présente assemblée.

Suite du point 8. - Ratification du Règlement n° 9 modifiant les règlements généraux

La présidente de l'assemblée invite la Compagnie Trust TSX, responsable du scrutin, à lui communiquer le résultat du vote pour l'approbation du Règlement n° 9 modifiant les règlements généraux.

La présidente de l'assemblée annonce que la proposition est adoptée et que le règlement n° 9 est ratifié à la majorité des voix par la présente assemblée.

À la suite de l'annonce des résultats des scrutins, la présidente de l'assemblée demande aux actionnaires et aux mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne une résolution et un appui pour que les données informatiques relatives aux votes soient détruites.

Il est proposé par Pierre-Alain Cotnoir, appuyé par Anne-Marie Cyr et résolu :

Que les données informatiques relatives aux votes des points n^{os} 5, 7 et 8 de l'ordre du jour de l'assemblée soient détruites.

10. Considération de toute affaire pouvant être régulièrement soumise à l'assemblée

La présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser des questions ou à formuler des propositions, s'ils le souhaitent. La présidente de l'assemblée, Caroline Senneville, reçoit les commentaires et répond aux questions posées.

11. Clôture de l'assemblée

Avant de clore l'assemblée, la présidente de l'assemblée remercie les participants pour leur présence souligne l'engagement précieux de toutes les équipes de l'organisation. Elle encourage les gens à continuer à travailler ensemble pour humaniser la finance.

Elle demande ensuite à un actionnaire ou un mandataire qui assiste à l'assemblée en personne une proposition pour lever l'assemblée.

À 11 h 27, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Louis Bernard,

De lever la vingt-septième assemblée générale annuelle des actionnaires de Fondation.

Caroline Senneville
Présidente de l'assemblée

Félicia Amilcar
Secrétaire de l'assemblée

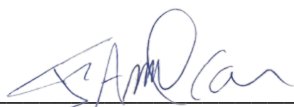
ATTESTATION D'ENVOI

Je soussigné, Félicia Amilcar, secrétaire du conseil d'administration de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, atteste que :

- Un avis de convocation a été expédié à chaque actionnaire inscrit aux registres de Fondaction à la fermeture des bureaux le 25 juillet 2022, à sa dernière adresse connue;
- L'envoi comprenait entre autres l'avis de convocation, l'attestation du nombre d'actions détenues et un formulaire de procuration;
- La mise à la poste ou la transmission par messagerie électronique de cet envoi a été complétée à une date qui précède d'au moins 25 jours la date de tenue de l'assemblée générale annuelle de Fondaction.

Signé à Montréal, ce 19^e jour du mois d'août 2022.

**FONDACTION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI**



Félicia Amilcar
Secrétaire du conseil d'administration